



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/193/Add.1

27 août 1991

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL

Quarante-sixième session

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE
DU JOUR DE LA QUARANTE-SIXIEME SESSION

NECESSITE DE LEVER LE BLOCUS ECONOMIQUE, COMMERCIAL ET FINANCIER
APPLIQUE A CUBA PAR LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Lettre datée du 22 août 1991, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la résolution adoptée le
2 août 1991 par le Parlement latino-américain à sa treizième Assemblée
ordinaire (voir annexe).

Cette résolution étant clairement en rapport avec la demande formulée par
le Gouvernement cubain, tendant à ce qu'une question supplémentaire, relative
à la "nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier
appliqué à Cuba par les Etats-Unis d'Amérique", soit inscrite à l'ordre du
jour de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, je vous serais
reconnaisant de faire distribuer la résolution et la présente lettre aux
Etats Membres de l'Organisation comme document de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Ricardo ALARCON de QUESADA

ANNEXE

Résolution adoptée par le Parlement latino-américain
le 2 août 1991 à sa treizième Assemblée ordinaire

La treizième Assemblée ordinaire du Parlement latino-américain, tenue à Carthagène (Colombie) du 31 juillet au 3 août 1991, est convenue de ce qui suit :

Résolution

1. Notant avec préoccupation que, depuis 30 ans, le peuple frère de Cuba subit un blocus économique et commercial strict qui s'applique même aux produits alimentaires et aux médicaments;
2. Profondément préoccupée par le fait que le blocus de Cuba a porté un préjudice grave à l'économie de cette nation et, en conséquence, à la population tout entière;
3. Considérant que ce type de pratique non seulement va à l'encontre des principes du droit international mais également est contraire à l'esprit qui marque les relations internationales, caractérisé par la détente, le relâchement des tensions de la guerre froide et une meilleure compréhension entre les grandes puissances, et qui favorise le processus de démocratisation dans toutes les régions du monde;

Décide

1. D'exprimer sa solidarité avec le peuple cubain, face à la situation économique grave dont il souffre actuellement;
2. De demander la cessation du blocus économique et commercial imposé depuis 30 ans à cette île.

L'Assemblée ordinaire du Parlement latino-américain, Carthagène, le 2 août 1991.
